



ONCOSTARTER THEMATISE

Appel à projets Emergence
1ère édition – Février 2019

THEMATIQUE : Validation de cible thérapeutique



Session d'information en ligne et en direct : 14 février 2019

Date limite de déclaration d'intention : 4 mars 2019, midi

Date limite de soumission des dossiers complets : 13 mai 2019, midi

Contact

Amandine SCAPOTTA GARCIA - 04 37 90 17 11 - ascapotta-garcia@canceropole-clara.com

Table des matières

1	DÉFINITION DU PROGRAMME	3
1.1	CONTEXTE	3
1.2	OBJECTIFS	4
1.3	CHAMP DE L'APPEL À PROJETS	4
1.4	NATURE DE L'AIDE	4
1.5	COMMENT SOUMETTRE SA CANDIDATURE ?	5
2	NATURE DES PROJETS ATTENDUS	7
2.1	TYPOLOGIE ET NIVEAU DE MATURITÉ	7
2.2	NATURE DU PARTENARIAT	9
2.3	DÉPENSES ÉLIGIBLES	9
3	PROCESSUS DE SÉLECTION	10
3.1	ÉTAPES DU PROCESSUS DE SÉLECTION	10
3.2	CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ	10
3.3	COMPOSITION DU COMITÉ D'EXPERTS	11
3.4	CRITÈRES DE SÉLECTION	11
3.5	TRANSPARENCE ET CONFIDENTIALITÉ DU PROCESSUS DE SÉLECTION	11
4	MODALITÉS DE FINANCEMENT DES PROJETS	12
4.1	CONDITIONS DE FINANCEMENT	12
4.2	RAPPORT TECHNIQUE ET FINANCIER	12
4.3	CAS DE PROLONGATION	12
4.4	DIFFUSION DES RÉSULTATS	12

1 DÉFINITION DU PROGRAMME

1.1 CONTEXTE

En accord avec l'objectif 16 du Plan Cancer 2014-2019, et selon les missions fixées par l'Institut National du Cancer (INCa) aux canceropôles pour la période 2018-2022, les canceropôles ont pour objectif de favoriser la détection et l'émergence de nouveaux projets de recherche et permettre leur développement par un appel à projets dédié. La création au CLARA du dispositif OncoStarter en 2012 nous permet de répondre à cette mission et aux besoins de notre réseau. La maturité des projets de recherche est un facteur clef pour leur sélection dans des appels à projets (AAP) fortement compétitifs. Trois éléments sont classiquement relevés dans les évaluations des projets non retenus :

- le manque de résultats préliminaires tendant à valider le concept du projet,
- des faiblesses dans l'écriture des dossiers nuisant à une bonne compréhension des objectifs et des enjeux du projet,
- une stratégie approximative pour les développements ultérieurs envisageables.

Le programme OncoStarter vise à répondre à ces difficultés en faisant gagner les projets en maturité.

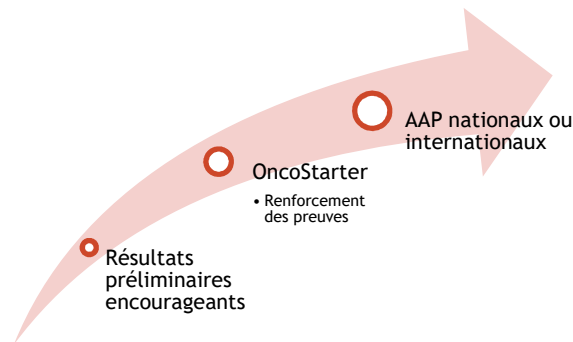
Le programme OncoStarter se dote d'une nouvelle modalité, en se focalisant sur une thématique d'intérêt peu ou pas couverte par des dispositifs. Une série d'ateliers sur la thématique du Drug Discovery en Oncologie ont permis de faire émerger certains besoins dans ce domaine. Cette édition thématisée du programme OncoStarter a pour objectif d'augmenter le partage de connaissances et les opportunités de rencontre des communautés régionales travaillant en Drug Discovery.

La validation de cibles thérapeutiques est un enjeu fort en cancérologie. De nombreuses équipes de biologistes et cliniciens travaillent sur le sujet, se focalisant sur une/des cible(s) découvertes pour un ou plusieurs cancers donnés. **Le programme OncoStarter est ici réalisé dans l'ambition de mener plus loin ces projets régionaux en soutenant la validation de la cible thérapeutique par la sélection, l'optimisation et la caractérisation de molécules bioactives.** Vous trouverez page 8 de ce document un tableau plus détaillé du périmètre de soutien de cette édition thématisée.

1.2 OBJECTIFS

Le programme OncoStarter, appel à projets « Émergence » du CLARA, vise à soutenir des projets en **oncologie innovants, originaux et réunissant une ou plusieurs équipes dans le périmètre Auvergne-Rhône-Alpes**. La visée principale de ce programme est d'accompagner les projets de recherche vers des appels à projets de plus grande ampleur, c'est-à-dire d'augmenter leurs taux de succès aux appels à projets nationaux ou internationaux.

En complément d'une aide financière allouée pour **consolider les données scientifiques existantes**, il propose aux équipes sélectionnées un **accompagnement personnalisé** pour renforcer la qualité du projet.



1.3 CHAMP DE L'APPEL À PROJETS

L'AAP1 OncoStarter thématisé vise à soutenir l'**émergence de projets de recherche en cancérologie permettant la validation d'une cible thérapeutique** via l'obtention de molécules bioactives et l'analyse de leur potentiel thérapeutique, **pour faciliter un transfert vers un programme de drug discovery**.

Cet appel à projets s'adresse à des projets se situant en aval de la recherche fondamentale et en amont de la recherche clinique. Ils doivent avoir pour objectif principal d'accélérer et de faire progresser les connaissances scientifiques et les actions au bénéfice des malades.

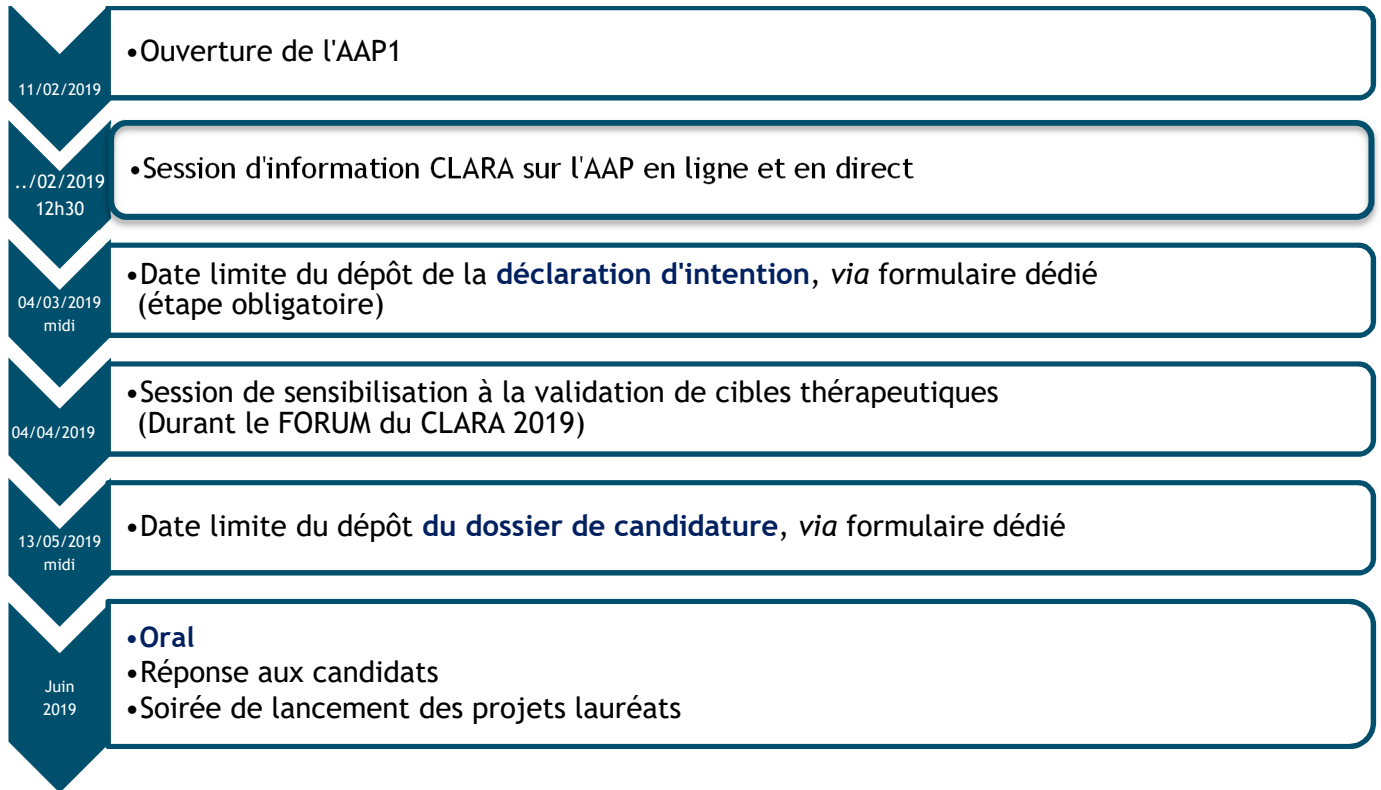
1.4 NATURE DE L'AIDE

Le soutien apporté dans le cadre d'un projet OncoStarter, assuré durant l'année de conventionnement, comprend :

- Une aide financière d'un maximum de 40 000€ pour la réalisation de travaux visant à la consolidation de données scientifiques préliminaires,
- Un accompagnement personnalisé pour renforcer la qualité du projet

1.5 COMMENT SOUMETTRE SA CANDIDATURE ?

Dates clefs et procédure de soumission



Le dépôt des candidatures s'effectue en quatre étapes :

1. Déclaration d'intention

Les porteurs de projets doivent manifester leur intention de candidater en transmettant le formulaire de déclaration d'intention **avant le 04 mars 2019, midi**. Cette étape est **obligatoire** et constitue une étape de sélection des projets. La lettre d'intention permet de décrire avec précision la cible biologique, thérapeutique étudiée et les résultats en place. **Le formulaire est accessible à l'adresse suivante:**

<https://framaforms.org/lettre-dintention-oncostarter-thematise-ost1-1548155571>

(Suivez le lien sur notre site internet)

À la réception du formulaire de déclaration d'intention, ce dernier est analysé par un comité de sélection composé d'experts hors Auvergne - Rhône-Alpes et d'experts CLARA sans conflit d'intérêt pour les projets candidats. Ce comité se réunira début avril afin de sélectionner les projets autorisés à déposer un dossier complet.

2. Session de sensibilisation et mise en relation

Les candidats à l'AAP1 OncoStarter thématisé seront invités à participer **le 4 avril** à la **session de sensibilisation** sur la validation d'une cible thérapeutique. L'objectif de cette séance est d'informer sur les étapes pour une bonne validation d'une cible thérapeutique et permettre aux candidats d'échanger avec les acteurs régionaux et experts du domaine.

3. Dépôt du dossier complet

Les lauréats de la première phase de sélection sur lettre d'intention devront déposer le dossier complet de candidature **avant le 13 mai 2019, midi**. Ce dossier décrit les étapes de validation de la cible décrite dans la lettre d'intention pour une demande de soutien. Cette dernière doit être structurée pour s'effectuer en 1 an et pour un montant maximum de 40 k€. L'adéquation entre la somme demandée, le temps de réalisation et les analyses effectuées sera rigoureusement évaluée.

Le dossier de candidature complet est à transmettre par voie électronique à l'adresse suivante : oncostarter@canceropole-clara.com

Les porteurs de projets sélectionnés auront accès à un annuaire des acteurs régionaux du domaine pour une aide à la mise en relation.

4. Oral

Afin de pouvoir défendre votre projet, l'équipe candidate (porteur de projet et partenaires) devra obligatoirement passer un oral de 30 min (10min de présentation + 20min de questions), devant un jury d'experts. Une trame de présentation vous sera fournie.

Suite à cet oral les lauréats seront choisis par le comité de sélection final composé des membres du jury d'experts.

2 NATURE DES PROJETS ATTENDUS

2.1 TYPOLOGIE ET NIVEAU DE MATURITÉ

L'objectif des projets lauréats d'OncoStarter thématisé est de **consolider les résultats préliminaires concernant la cible thérapeutique**, en vue d'augmenter leurs chances de succès dans de futurs appels à projets régionaux, nationaux ou internationaux clairement identifiés, de financeurs public ou privée.

La validation d'une cible thérapeutique se définit sur la base d'observations qui peuvent être de natures variées en fonction du stade d'avancement des projets. Les données obtenues à l'aide d'outils pharmacologiques comme les anticorps, les anti-sens, les molécules chimiques ou les peptides, suggèrent un effet bénéfique dans un modèle de pathologie et permettent d'envisager une approche thérapeutique.

Cet appel à projet permet notamment le soutien à l'élaboration de ces outils pharmacologiques, c'est **la validation de la cible thérapeutique par la sélection de molécules bioactives**.

L'appel à projet concerne également les étapes suivantes de validation d'une cible thérapeutique par **l'optimisation et la caractérisation de ces molécules bioactives**.

A titre indicatif, vous trouverez ci-dessous la liste des objectifs entrant dans le champ de l'AAP et susceptibles de contribuer à la validation d'une cible. Tout ou partie des objectifs donnés ci-dessous pour exemple peuvent faire partie du projet porté à candidature.

Objectif	Méthodologie
Création d'outils pour le criblage (Phénotypique, target-based, biophysique,...)	Purification/production de la protéine Sondes et biosenseurs, protéines marquées, ... Modèles cellulaires, ...
Identification de molécules bioactives (criblage)	Mise au point d'un test automatisé de mesure d'activité de la cible (in vitro ou in cellulo) Criblage automatisé in vitro ou in cellulo, par mesure globale de fluorescence, absorbance (etc..), ou par imagerie automatisée ou par des méthodes biophysiques (RMN,...),... Effet dose, tests secondaires (sélectivité, spécificité)
Optimisation et caractérisation de molécules	SAR, évaluation du potentiel thérapeutique sur modèles cellulaires, ...

Les plus ...

- Les dossiers ayant une composante multidisciplinaire, avec des partenariats forts en région entre une équipe de biologiste détenteur de la cible et une équipe ayant un savoir-faire en drug discovery est fortement recommandé.
- A qualité scientifique égale, les dossiers portés par une « jeune » équipe (équipe jamais ou rarement financée par le CLARA, équipe nouvellement constituée, ou portée par un chercheur en début de carrière /post doctorant) seront favorisés.

Typologie administrative et budgétaire

- L'aide financière demandée doit être comprise entre **10 k€ et 40 k€**.
- Le projet doit être dimensionné pour une durée de **12 mois maximum**.

2.2 NATURE DU PARTENARIAT

Le partenariat, dans le cadre de la proposition de projet, peut impliquer :

- des laboratoires et établissements de recherche,
- des centres cliniques,
- des associations, fondations ou réseaux.

Les projets impliqueront **majoritairement des acteurs dans le périmètre régional, seuls bénéficiaires de l'aide financière.**

Plusieurs partenaires peuvent être financés. L'équipe n°1 est celle du porteur du projet. Elle est obligatoirement régionale, financée et aura un **rôle indiscutable de pilotage** du projet.

Les éventuels partenaires situés en dehors de la région peuvent participer au projet mais ne pourront pas recevoir d'aide financière.

La participation d'une entreprise (non financée) est possible en fonction de l'appel à propositions visé par la suite et du niveau de maturité du projet (voir §3.3 pour les critères d'éligibilité).

2.3 DÉPENSES ÉLIGIBLES

Seront éligibles :

- les **frais d'équipement** liés à des investissements en équipement R&D inférieurs à 4k€,
- les **frais de personnel** affectés au projet,
- les **frais de fonctionnement** (consommables en particulier, mais également gratification de stage). Le coût des prestations de service sur l'ensemble du projet devra être inférieur à 50 % du coût global entrant dans l'assiette de l'aide et leur utilité au projet devra être justifiée,
- les **frais de gestion** ne pourront pas excéder 4% du montant total de l'aide accordée.

3 PROCESSUS DE SÉLECTION

3.1 ÉTAPES DU PROCESSUS DE SÉLECTION



* Les dates sont indicatives et susceptibles d'être modifiées sans préavis.

Les étapes du processus de sélection, détaillées dans les paragraphes suivants, sont :

- Déclaration d'intention obligatoire
- Examen de l'éligibilité des projets sur lettre d'intention par le comité d'experts hors AuRa et le CLARA,
- Évaluation des projets sur dossier complet par un comité d'experts indépendants,
- Proposition d'un oral devant le comité d'experts pour les candidats sélectionnés lors de la seconde phase,
- Annonce des résultats : envoi de la décision de soutien et du rapport d'expertise aux porteurs des projets candidats.

3.2 CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Pour être recevables, les propositions devront satisfaire les conditions suivantes :

- **Le formulaire de déclaration d'intention**, accessible sur internet en suivant le lien sur le site du CLARA, devra être envoyé dans les délais (§ 2.1). Les dossiers n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration d'intention ne seront pas éligibles. Cette déclaration d'intention constitue une étape de sélection.
- Le **dossier de soumission**, fourni par voie électronique par le CLARA suite à la validation de la déclaration d'intention, devra être transmis dans les délais, au format demandé et être **complet** (chaque partie doit être renseignée) ;
- **Les annexes sont interdites et ne seront pas transmises aux évaluateurs ;**
- Le dossier soumis devra présenter un projet de **recherche en cancérologie** (voir § 2.3) ;

- L'organisme de rattachement du coordinateur du projet est **obligatoirement un établissement public**. Les associations et fondations ne peuvent pas être porteur de projet ;
- L'organisme de rattachement du coordinateur du projet et de la majorité des partenaires devra être situé en région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- La durée du projet soumis devra être de **12 mois maximum** ;
- Le porteur devra avoir **clairement identifié au préalable un ou plusieurs appels à projets** pour le(s)quel(s) une consolidation des résultats sera nécessaire.

* Les propositions ne satisfaisant pas aux critères d'éligibilité ne seront pas évaluées.

3.3 COMPOSITION DU COMITÉ D'EXPERTS

Les experts analysant le dossier sont choisis par le Canceropôle CLARA en fonction des thématiques et champs disciplinaires. Ces experts sont indépendants, scientifiques et/ou cliniques, et exercent dans un établissement en dehors de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ils sont au préalable soumis à la signature d'un formulaire de déclaration de non-conflit d'intérêt et de confidentialité.

Le formulaire de candidature laisse aux candidats la possibilité de récuser des experts, et également d'en suggérer.

3.4 CRITÈRES DE SÉLECTION

Les critères d'évaluation examinés par le comité d'experts puis par le comité de sélection sont les suivants :

- **La vision stratégique** : cohérence avec les appels à projets visés ;
- **Les éléments scientifiques et techniques** : originalité, adéquation du plan de développement, faisabilité technique, prise en compte des contraintes réglementaires ;
- **Le partenariat proposé** : adéquation entre les équipes et le projet, pluridisciplinarité ;
- **L'intérêt du projet pour** : le patient, l'amélioration de la prise en charge médicale, le développement des connaissances théoriques, le développement des applications cliniques ou industrielles.

À titre informatif, la grille d'évaluation des projets est présentée en annexe.

3.5 TRANSPARENCE ET CONFIDENTIALITÉ DU PROCESSUS DE SÉLECTION

Dans le cadre du processus de sélection, toute personne ayant accès aux dossiers signera un accord de confidentialité ainsi qu'un engagement à déclarer tout conflit d'intérêt.

Tout candidat à l'appel à projets recevra une synthèse des expertises de sa proposition de projet.

Les projets retenus dans le cadre de cet appel à projets feront l'objet d'une présentation synthétique sur le site internet et les réseaux sociaux du CLARA (titre, partenaires, résumé) ainsi qu'une notification individuelle aux porteurs de projets. Une communication presse de ces mêmes éléments est possible.

4 MODALITÉS DE FINANCEMENT DES PROJETS

4.1 CONDITIONS DE FINANCEMENT

90% de la subvention sera attribuée au service gestionnaire mentionné par le porteur de projet, suite à la signature de la convention de financement du projet. Les conventions de reversement aux équipes partenaires financées seront réalisées par le service gestionnaire du porteur de projet. Les 10% restant de la subvention allouée seront attribués suite à la clôture du projet et à la validation, par le CLARA, des bilans scientifique et budgétaire (voir § 5.2).

- * En cas de non-utilisation de tout ou partie de la subvention allouée en fin de projet ou de non justification des dépenses, le CLARA demandera la restitution des fonds.

4.2 RAPPORT TECHNIQUE ET FINANCIER

Les projets financés feront l'objet d'un suivi scientifique durant leur durée d'exécution.

Un rapport comprenant des informations techniques sur le travail effectué ainsi qu'une annexe financière justifiant des dépenses payées devront être fournis dans un délai de 1 mois après la date de fin du projet.

Le modèle du rapport à utiliser est disponible sur demande. En complément, il est demandé aux porteurs de projet de joindre en annexe les demandes de subventions effectuées auprès des organismes financeurs sollicités.

4.3 CAS DE PROLONGATION

Il est rappelé que le programme OncoStarter vise à soutenir la maturation de projets en oncologie dans le périmètre régional en vue de **consolider des résultats nécessaires à la réponse à des appels à propositions régionaux, nationaux ou internationaux.**

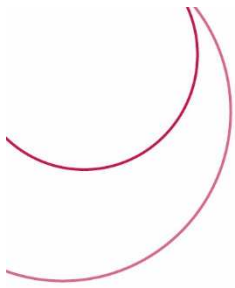
La prolongation des projets au-delà d'une année de soutien sera donc **exceptionnelle** et accompagnée d'une justification soumise à validation par le CLARA.

- * Le CLARA se réserve le droit de ne pas valider la demande de prolongation.

4.4 DIFFUSION DES RÉSULTATS

Toute publication, sous quelle que forme que ce soit, réalisée dans le cadre du projet devra faire état du soutien apporté par le CLARA.

Une présentation du projet dans le cadre du Forum annuel du CLARA (poster ou communication orale) sera demandée aux équipes, le cas échéant.

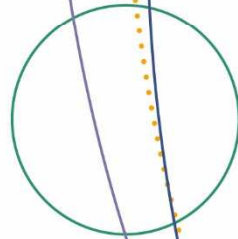


L'INNOVATION AU SERVICE DE LA LUTTE CONTRE LE CANCER



Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes
Bâtiment Domilyon - 5^e étage
321, avenue Jean Jaurès - 69007 Lyon
Tél. : 04 37 90 17 10

www.canceropole-clara.com



Sous l'égide de

